

**AVIS DE CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DES PORTEURS DE  
TITRES DES FONDS SUIVANTS :**

**FONDS DE TITRES DE CRÉANCE DES MARCHÉS ÉMERGENTS AMUNDI SUN LIFE  
(le « Fonds prorogé »)**

et

**MANDAT PRIVÉ DE RENDEMENT TACTIQUE MONDIAL SUN LIFE  
(le « Fonds en dissolution » et, avec le Fonds prorogé, les « Fonds »)**

Madame,  
Monsieur,

La présente est un avis que des assemblées extraordinaires des porteurs de titres des Fonds se tiendront aux bureaux de **Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L., au 22, rue Adelaide Ouest, bureau 3400, Toronto (Ontario), le 31 mai 2024 à 10 h 30** (heure de Toronto) (chacune, une « assemblée » et collectivement, les « assemblées »).

Le quorum de chaque assemblée des Fonds sera formé de deux porteurs de titres, présents en personne ou représentés par procuration. En cas d'ajournement de l'assemblée d'un Fonds en raison de l'absence d'un quorum, la reprise de l'assemblée aura lieu aux bureaux de **Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L., au 22, rue Adelaide Ouest, bureau 3400, Toronto (Ontario), le 7 juin 2024 à 10 h 30** (heure de Toronto). Le quorum à la reprise de chaque assemblée ajournée d'un Fonds sera formé du nombre de porteurs de titres présents en personne ou représentés par procuration.

Les assemblées sont convoquées aux fins d'examiner les questions suivantes :

1. La modification de l'objectif de placement du Fonds prorogé (la « **modification de l'objectif de placement** ») et les questions connexes décrites dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 26 avril 2024 (la « **circulaire** »). Des précisions sur la modification de l'objectif de placement peuvent être obtenues sous les rubriques « Généralités », qui commence à la page 6, et « Précisions sur la proposition de modification de l'objectif de placement », qui commence à la page 8 de la circulaire.
2. La fusion du Fonds en dissolution avec le Fonds prorogé (la « **fusion** ») et les questions connexes décrites dans la résolution jointe à la circulaire. Des précisions sur la fusion peuvent être obtenues sous la rubrique « Précisions sur la proposition de fusion » qui commence à la page 14 de la circulaire.
3. Pour chaque Fonds, le traitement de toute autre question qui peut être dûment soumise à chaque assemblée.

Une copie du texte des résolutions proposées autorisant les modifications qui précèdent figure à l'annexe A de la circulaire.

Les porteurs de titres peuvent obtenir de plus amples renseignements sur chaque Fonds dans son prospectus simplifié, son dernier aperçu du fonds déposé, ses rapports de la direction sur le rendement du fonds annuels et intermédiaires et ses états financiers audités annuels et non audités intermédiaires (selon le cas), qu'il est possible d'obtenir au [www.placementsmondiauxsunlife.com](http://www.placementsmondiauxsunlife.com) ou sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR+ ») au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). Des exemplaires de l'aperçu du fonds se rapportant au Fonds prorogé seront postés aux porteurs de titres du Fonds en dissolution.

Si les porteurs de titres du Fonds prorogé n'approuvent pas la modification de l'objectif de placement, le Fonds prorogé poursuivra ses activités conformément à son objectif de placement actuel. La réalisation de la modification de l'objectif de placement du Fonds prorogé ne dépend pas de l'approbation par les porteurs de titres du Fonds en dissolution de la fusion et elle n'est pas conditionnelle à celle-ci.

Si les porteurs de titres du Fonds en dissolution n'approuvent pas la fusion, ou si les porteurs de titres du Fonds prorogé n'approuvent pas la modification de l'objectif de placement, Gestion d'actifs PMSL inc. (le « **gestionnaire** ») donne par les présentes avis que le Fonds en dissolution sera dissous.

### **Site Web où sont affichés les documents relatifs aux assemblées**

Nous vous invitons à passer en revue la circulaire, que vous pouvez consulter au [www.placementsmondiauxsunlife.com](http://www.placementsmondiauxsunlife.com) ou au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), avant de voter. Les documents seront disponibles sur notre site Web pendant un an après la date du présent avis.

### **Vote**

Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos titres par la poste, par téléphone, par Internet ou en personne. Veuillez vous reporter aux instructions sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire de directives de vote pour savoir comment exercer vos droits de vote en utilisant l'une de ces méthodes. **Les porteurs de titres sont fortement encouragés à soumettre leurs votes ou formulaires de procuration avant les assemblées.**

Nous demandons aux porteurs de titres qui ne sont pas en mesure d'assister aux assemblées en personne d'exercer leurs droits de vote en remplissant, en datant et en signant le formulaire de procuration ci-joint et en transmettant la procuration remplie à Data Processing Centre, C.P. 3700, Stn Industrial Park, Markham (Ontario) L3R 9Z9. Pour qu'elle soit valide, une procuration doit être signée et parvenir à Data Processing Centre **AU PLUS TARD 24 HEURES (À L'EXCLUSION DES SAMEDIS, DES DIMANCHES ET DES JOURS FÉRIÉS) AVANT LE DÉBUT DES ASSEMBLÉES** ou de toute reprise de celles-ci en cas d'ajournement ou de report. Si vous choisissez de voter par téléphone, vous pouvez communiquer vos directives de vote par téléphone au 1 800 474-7501 (en français) ou au 1 800 474-7493 (en anglais). Vous pouvez également voter par Internet, à l'adresse [www.proxyvote.com](http://www.proxyvote.com). Si vous votez par téléphone ou par Internet, votre vote doit être soumis au plus tard le jour précédant les assemblées (soit le 30 mai 2024), étant donné que les services de vote par téléphone et par Internet ne peuvent pas être utilisés le jour des assemblées. Vous pouvez également déposer votre procuration auprès du président des assemblées avant le début de celles-ci, au plus tard.

### **Procédures de notification et d'accès**

Conformément au *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, nous avons choisi d'avoir recours à des procédures de notification et d'accès afin de réduire le volume de papier que représentent les documents distribués aux fins des assemblées. Plutôt que de recevoir un exemplaire imprimé de la circulaire avec le formulaire de procuration ou le formulaire de directives de vote ci-joint, vous recevez le présent avis dans lequel nous vous présentons les procédures pour accéder à la circulaire en ligne ou demander qu'un exemplaire imprimé ou électronique vous soit envoyé gratuitement. Pour obtenir des précisions sur les procédures de notification et d'accès, veuillez communiquer avec nous pendant les heures normales de bureau au numéro sans frais 1 877 344-1434.

## Comment obtenir un exemplaire des documents relatifs aux assemblées

Vous pouvez nous demander de vous envoyer un exemplaire de la circulaire de l'une des façons suivantes :

- en nous faisant parvenir un courriel à l'adresse [info@sunlifeglobalinvestments.com](mailto:info@sunlifeglobalinvestments.com);
- en nous téléphonant pendant les heures normales de bureau au numéro sans frais 1 877 344-1434.

Avant le 30 mai 2024, un exemplaire de la circulaire vous sera envoyé dans les trois jours ouvrables de la réception de votre demande. Si vous souhaitez recevoir un exemplaire imprimé de la circulaire avant la date limite de transmission des procurations par la poste (10 h 30 (heure de Toronto) le 30 mai 2024), vous devez tenir compte de notre délai de trois jours ouvrables pour le traitement des demandes ainsi que des délais postaux habituels pour le courrier de première classe suggérés par Postes Canada et présenter votre demande avant 10 h 30 (heure de Toronto) le 24 mai 2024.

Vous pouvez aussi demander un exemplaire de la circulaire à la date des assemblées ou après celle-ci, jusqu'à un an après la date du présent avis. Dans un tel cas, si nous recevons votre demande le 31 mai 2024 ou après cette date, nous vous enverrons un exemplaire de la circulaire dans les 10 jours civils de la réception de votre demande.

**Gestion d'actifs PMSL inc., à titre de gestionnaire des Fonds, recommande aux porteurs de titres de voter POUR la modification de l'objectif de placement et la fusion.**

Le comité d'examen indépendant du Fonds en dissolution a passé en revue les modalités de la fusion et a donné une recommandation positive au gestionnaire après avoir conclu, après enquête raisonnable, que la fusion, si elle est mise en œuvre, permettrait de parvenir à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds en dissolution.

FAIT à Toronto, en Ontario, le 26<sup>e</sup> jour d'avril 2024.

**Par ordre du conseil d'administration de Gestion d'actifs PMSL inc.,** à titre de fiduciaire et à titre de gestionnaire des Fonds

*(signé) « Oricia Smith »*

Nom : Oricia Smith

Poste : Présidente

